

Refaire démocratie dans une République qui croit en elle

Notre démocratie suffoque. Elle ne respire plus ou mal. Les Français vivent dans une démocratie intermittente et immature, au sein de laquelle le sentiment de défiance croît inexorablement :

- délitement de la confiance des citoyens dans leurs représentants,
- défaut grandissant d'adhésion et de reconnaissance dans les institutions,
- dégradation continue de la participation électorale,
- sentiment de confiscation du pouvoir par une minorité privilégiée et déconnectée des réalités et des aspirations populaires.

Tous les stigmates du désenchantement démocratique ne cessent, chaque jour un peu plus, d'apparaître avec force évidence.

Faire respirer notre démocratie est donc aujourd'hui devenu un impératif politique. Cela est à la fois possible et nécessaire.

Possible parce que cet éloignement du cadre démocratique répond avant tout à un sentiment d'impuissance et de dépossession pour le plus grand nombre, sans pour autant constituer une indifférence à la chose publique.

Bien au contraire, on constate une volonté croissante de prendre part à la détermination des choix collectifs et au contrôle de leur mise en œuvre.

Elle s'exprime aujourd'hui en marge des mécanismes classiques de la démocratie représentative, dans des espaces publics nouveaux où s'épanouissent des formes innovantes de processus délibératifs.

Nécessaire, parce que le moment populiste et nationaliste que nous traversons, ici comme dans la plupart des démocraties libérales, nous oblige.

A défaut de quoi, l'aspiration à une réponse autoritaire aux souffrances sociales et citoyennes, deviendra à très brève échéance une réalité politique majoritaire toxique, à laquelle nous ne pourrions plus résister.

Pour que notre République croie de nouveau en elle, notre démocratie doit donc se réconcilier avec ses citoyens, en leur redonnant la parole, en les associant pleinement aux choix collectifs, en s'enrichissant de leurs propositions, en facilitant et en valorisant leurs initiatives mais aussi en leur donnant voix délibérative.

Donner un nouveau souffle à notre démocratie

Faire respirer notre démocratie, c'est réviser en profondeur nos institutions pour les faire entrer pleinement dans une nouvelle République, la VI^{ème}, qui renoue enfin avec les fondamentaux des régimes parlementaires, garantissant un équilibre et une séparation réelle des pouvoirs, tout autant qu'un cadre collectif et effectif de délibération et de décision.

Faire respirer notre démocratie, c'est permettre l'avènement d'une République participative qui reconnaît, suscite ou facilite la création de cadres délibératifs communs, afin de permettre la participation la plus large de chacun.e à la décision collective, à son initiative, son élaboration et son arbitrage, ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre et à son évaluation.

Faire respirer notre démocratie, c'est faire le choix de la proximité en ouvrant un temps nouveau de la décentralisation qui permettra aux acteurs locaux de répondre de la manière la plus adaptée qui soit aux besoins, aspirations et spécificités propres à chaque territoire et à ses citoyens, dans le cadre maintenu de l'Etat égalitaire.

Faire respirer notre démocratie enfin, c'est permettre aux oubliés de la République de ne plus être relégués aux marges de notre modèle républicain et de participer pleinement à la vie commune de la cité.

L'avènement d'une VI^{ème} République

Nous croyons en l'intelligence collective et refusons toutes les formes de démocratie amoindrie qui subordonnent l'intérêt commun au « génie » d'un ou d'une seule.

La République nouvelle à laquelle nous aspirons devra donc en premier lieu se départir de ce monarchisme républicain d'un autre temps, et assurer un rééquilibrage profond des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, ainsi qu'une déconcentration plurielle des niveaux et attributs de décisions publiques.

De tels changements majeurs nécessiteront l'élection d'une assemblée constituante, seul cadre démocratique légitime, pour y procéder. Elle aura pour mission unique l'instauration d'une nouvelle constitution qui devra être adoptée par ratification populaire.

Nous proposerons à cette assemblée constituante l'adoption d'un régime parlementaire au sein duquel les pouvoirs législatif et exécutif seront effectivement séparés et équilibrés, et où ils disposeront, l'un et l'autre, de moyens de pression réellement réciproques (motion de censure et droit de dissolution), qui éviteront à la fois une concentration excessive des pouvoirs et une instabilité gouvernementale délétère pour la démocratie.

Le Parlement devra recouvrer pleinement les attributions qui sont celles d'une assemblée parlementaire dans un régime démocratique : initiative des lois, maîtrise de son ordre du jour, capacité de contrôle de l'action gouvernementale, renforcement de ses moyens d'enquête et d'investigation.

La composition et la fonction du Sénat seront profondément révisées pour en faire une chambre représentative des territoires, des citoyens et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux de la nation.

Elle aura pour but principal d'assurer la planification écologique par la mise en place de conventions citoyennes pour tous les grands choix d'investissement relatifs aux questions environnementales et autres grands enjeux comme ceux liés aux nouvelles technologies.

Ses membres pourront être élus, tirés au sort et/ou désignés sur le modèle du CESE pour assurer une représentativité plurielle de la société.

Le gouvernement sera responsable devant le Parlement qui pourra à tout moment lui poser la question de confiance ou adopter une motion de censure qui entraînera sa démission si elle est votée.

Il déterminera et conduira effectivement la politique de la nation, disposera du droit de dissolution, nommera aux emplois civils et militaires, partagera avec le Parlement le droit d'initiative législative, toutes fonctions qui ne relèveront plus, ou plus exclusivement, de la compétence du président de la République.

L'usage du 49-3 sera strictement encadré et limité.

Outre ces transferts de compétences au chef du gouvernement, les pouvoirs du président de la République, spéciaux ou non soumis à contrôle, qui relèvent de l'article 16 ou des domaines de la défense et de la diplomatie, seront supprimés.

Pour remédier au caractère intermittent de notre démocratie, il nous faudra proposer la mise en place de référendums révocatoires qui permettront de remettre le citoyen au cœur du processus démocratique et de pouvoir s'exprimer à tout moment, dès lors que des manquements graves des élus à leurs fonctions seront constatés.

Nous proposerons la mise en place du 49-3 citoyen qui permettra à 1% du corps électoral, soit de faire inscrire à l'ordre du jour du Parlement une proposition de loi citoyenne, soit de soumettre une loi au vote par référendum.

Le non-cumul des mandats des élus sera renforcé et étendu, notamment dans le temps.

Nous proposerons l'établissement d'un nouveau système électoral législatif, proportionnel à tempérance majoritaire, qui offrira une représentation démocratique réelle et plurielle, mais également l'émergence d'une majorité politique suffisamment stable et pérenne.

Une République décentralisée, inclusive, participative et de proximité

La démocratie locale apparaît l'échelon le mieux adapté à une plus grande participation citoyenne.

Les dispositifs participatifs adoptés depuis les premières lois de décentralisation (consultation pour avis des citoyens, droit de pétition, référendum d'initiative citoyenne), pour certains pourtant ambitieux, sont fort peu utilisés du fait de contraintes juridiques et organisationnelles trop lourdes, qui découragent élus et citoyens à y recourir.

Nous proposons donc de desserrer ce cadre trop rigide et de libérer les outils de la démocratie participative en ouvrant le corps électoral au-delà des seuls inscrits sur les listes électorales, en abaissant fortement le seuil de participation, en élargissant les périodes où l'on peut y recourir, en imposant aux collectivités d'inscrire à l'ordre du jour de leur assemblée délibérante les projets portés par des pétitions citoyennes, en autorisant clairement la possibilité d'organiser un référendum décisionnel par voie de pétition, et en

fixant des garanties légales et réglementaires de clarté et transparence à ces différents outils.

Notre République se doit d'être également davantage inclusive et permettre au plus grand nombre de participer effectivement aux temps électoraux et participatifs qui rythment la vie démocratique.

Nous proposons ainsi d'élargir le droit de vote aux étrangers aux élections locales. Nous devons reconnaître réellement le vote blanc et ne plus simplement le mentionner, mais le comptabiliser dans les résultats des suffrages exprimés. La question de l'établissement du vote à 16 ans sera aussi posée.

L'accès des personnes en situation de handicap au droit de vote doit également être rendu effectif. Pour cela, nous proposons que le matériel de campagne soit accessible avec un langage FALC (Facile À Lire et À Comprendre), qu'un financement spécifique soit affecté à leur assistance pour que les personnes concernées puissent être effectivement accompagnées lors des différents scrutins électoraux (notamment par des aidants professionnels), et de mettre aux normes le bâti et la voirie de l'ensemble des bureaux de vote pour les rendre accessibles à tous.

Nous devons enfin engager un nouvel approfondissement de la décentralisation en assurant le caractère démocratique des intercommunalités, dont les compétences n'ont cessé de s'accroître ces dernières décennies, afin que leurs membres élus bénéficient d'une réelle légitimité démocratique.

Les compétences des collectivités territoriales devront être davantage précisées et spécialisées, dans le respect des principes de subsidiarité et d'exclusivité, pour devenir des échelons territoriaux de proximité clairement identifiés par chacun.